
DÉLIBÉRATION N°2415 : APPROBATION DE L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE (SIFUREP)

Date de convocation : 29 mars 2023

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 20
- absents représentés : 7
- absents non représentés : 0
- votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatre avril à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, M. Denis LENORMAND, Mme Marianne FERRY, Mme Marie BRUCELLE, Mme Virginie BREC, M. Paul PARENT, M. Philippe BAUD, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Marc SUSPIZE, M. François DEVERNAY, Mme Danièle BOUDY, Mme Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

Absents représentés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER représentée par M. Marc LABELLE,
Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par Mme Caroline BOUGOT,
Mme Dorothee BRENEOL représentée par M. François DEVERNAY,
M. Arnaud DESBOIS représenté par Mme Virginie BREC,
M. Dan ATLAN représenté par M. Marc SUSPIZE,
Mme Caroline NOGUES représentée par M. Denis LENORMAND,
Mme Sophie DUBOIS représentée par Mme Céline MAISONNEUVE,

Absent non représenté :

Aucun

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

2415 : APPROBATION DE L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE (SIFUREP)

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17 à L.5211-20 et L.5711-1 du CGCT,

Vu la délibération n°1636 du 31 mars 2015 portant adhésion de la commune de Bièvres au SIFUREP,

Vu les statuts du SIFUREP approuvés par arrêté inter-préfectoral n°75-2019-02-22-01 du 22 février 2019,

Vu la délibération n°2023-02-06 du 07 février 2023 du Comité syndical du SIFUREP approuvant l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt,

Considérant que toute extension de périmètre du syndicat par adhésion d'une nouvelle commune est soumise à l'approbation des conseils municipaux des communes membres,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article unique : APPROUVE l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt au SIFUREP au titre de la compétence « service extérieur des pompes funèbres ».

DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait à Bièvres, le **- 7 AVR. 2023**

Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres

A. Pelletier 1/3
